

ville de Cambrai



Arrondissement
de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2023

OBJET : N° 29

RAPPORTEUR : Monsieur P.A VILLAIN

INTITULÉ : PERSONNEL COMMUNAL. TABLEAU DES EFFECTIFS. SUPPRESSION DE POSTES VACANTS.

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 14 Mars 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS ; M. MOAMMIN ;
Mme DROBINOHA ; M. L. WIART ; Mme WIART ; M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
Mme LIÉNARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFÉDE ; Mme SAYDON ; M. FLAMEIN ;
M. LAURENT ; M. SIMPERE ; Mme BRIQUET ; Mme BERTELOOT ;
Mme CHATELAIN ; M. VAILLANT ; Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ;
M. MAURICE ; Mme BURLET ; M. LEROUGE ;
M. PHILIPPE ; Mme DESSERY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à M. LE MAIRE
Mme CHARPENET qui a donné procuration à M. BAVENCOFFE
M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme LABADENS
M. SIMÉON qui a donné procuration à Mme WIART
M. TRANOY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Benoit VAILLANT

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

2 adjoints du patrimoine titulaires à temps complet qui avaient fait le choix il y a quelques années d'une mutation au sein du service des espaces verts, ont récemment formulé une demande de nomination par voie d'intégration directe dans la filière technique. Il vous est donc proposé aujourd'hui la suppression au tableau des effectifs de ces 2 postes d'adjoint du patrimoine à temps complet vacants.

De même, la Ville met à la disposition de l'ESAC de Cambrai des personnels enseignants. En raison d'un départ en retraite, il vous est proposé la suppression au tableau des effectifs d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet.

Publié le : 06 Avril 2023 à 13:53

Adopté à l'unanimité

Suivent les signatures
Pour extrait conforme



Le Maire de Cambrai,
François-Xavier VILLAIN

Le secrétaire de séance
M. Benoit VAILLANT